

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Lucien LABASQUE, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés :

M. Jean-Claude RETAUX par M. Christian PRUVOST
M. Dominique PAQUES par M. Bruno DUMONT
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etait absent :

M. André BAHEUX

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Président.

M. Goudalle : Concernant cet ordre du jour, Président, j'ai été étonné de l'ordre dans lequel vous avez mis les différents points.

Un élu averti comme vous depuis plus de 40 ans, bientôt 40 ans, peut-être même plus, je ne sais plus... en général on fait le compte de gestion en premier, le compte administratif après,

l'affectation des résultats, puis ensuite on aborde le vote des taux, des taxes, des différents tarifs, et enfin on voit le budget. Ca me paraît surprenant que vous nous demandiez de voter d'abord les taxes avant de savoir quel est le budget de notre collectivité.

M.Prudhomme : On fait comme ça d'habitude...

M.Goudalle : Enfin, de mémoire, c'est la règle.

M.Prudhomme : Ca a toujours été comme ça. Enfin on y veillera, on va regarder.

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 27 février 2023 : approuvé à l'unanimité

Arrêtés du Président :

- AR01-2023-02 : délégation de signature au responsable du Centre Aquatique Naturéo pour répondre aux demandes de résiliation d'abonnés.
- AR02-2023-03 : cession de la citerne incendie sur la parcelle AM312 pour l'euro symbolique à la ville de Desvres. Il n'y a plus lieu d'avoir une réserve incendie pour la Communauté de Communes de Desvres-Samer. Par ailleurs, la citerne est posée sur un terrain appartenant à la ville de Desvres. Celle-ci est sortie du patrimoine de la CCDS.

Décisions prises par délégation du Conseil au Président :

- P02-2023-02 : opération promotionnelle Naturéo : sur la période du 1^{er} au 31 mars 2023 inclus : les cartes de 10 entrées seront créditées de 2 entrées supplémentaires si elles comportent l'accès à l'espace bien-être.
- P03-2023-03 : opération promotionnelle Naturéo : dans le cadre de la soirée ZEN, le tarif d'accès sera de 12€.

Décisions prises par délégation du Conseil au Bureau

- B11-2023-03 : demande de subvention d'un montant de 10 000€ pour le poste de chargé de mission à la Maison du Cheval Boulonnais
- B12-2023-03 : demande de subvention fond structurant auprès de la Région pour la Maison du Cheval Boulonnais
- B13-2023-03 : demande de subvention pour la réalisation d'études de faisabilité pour le développement de solaire photovoltaïque sur l'ensemble de nos bâtiments conjointement au projet politique.
- B14-2023-03 : convention de partenariat avec Opale Intérim
- B15-2023-04 : demande de subvention dans le cadre du « Fonds Vert » pour le site COFRAC (80% du reste à charge du projet)
- B16-2023-04 : demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour le poste de chargé de mission CRTE
- B17-2023-04 : demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur « vélo » (estimation de l'étude d'un montant de 60 000€ HT)

- B18-2023-04 : marché pour l'exploitation des installations primaires et secondaires de chauffage, ventilation, climatisation et d'ECS des bâtiments : le marché a été attribué à DALKIA pour un montant de 375 090,40€ HT pour 8 ans
- B19-2023-04 : demande de droit de préemption sur la commune de Lottinghen. Le Bureau s'est prononcé pour redonner le droit de préemption à la commune de Lottinghen.

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (rapporteur : Mr le Président)

Les taux d'imposition qui ont été votés dans le cadre du budget 2022 étaient les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2011 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir ces taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

M.Prudhomme : Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur Sergent...

M.Sergent : Le nombre de résidences secondaires sur l'intercommunalité, vous l'avez ?

On ne l'a pas... Les services fiscaux doivent l'avoir, mais en fait il doit y avoir aussi la déclaration qui doit être faite avant le 1^{er} juillet. C'est à ce moment-là peut-être qu'on le saura.

Parce que ce serait intéressant de savoir combien nous avons de résidences secondaires sur le territoire de l'intercommunalité.

M.Herduin : Ce que je peux simplement vous répondre, c'est que le produit sera aux alentours de 107 000 euros, mais je n'ai pas le nombre de résidences secondaires.

M.Prudhomme : On va l'avoir, on donnera l'information au prochain Conseil Communautaire. D'autres questions ? Monsieur Dufay...

M. Dufay : Oui Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler que dans le même temps, les bases d'imposition vont augmenter de 7.1%, ça va être une douloureuse pour tout le monde.

M. Prudhomme : L'apport supplémentaire pour la Communauté de Communes, au niveau du foncier bâti, avec les 7,1% ça nous fait 2777€ en plus avec un taux de 0.2. Pour 10 000 logements, ça ne fait que 2 777€. En ce qui concerne la taxe foncière non bâtie, ça fait 1 785€ en plus pour 25 000 hectares.

D'autres questions ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est contre ces taux ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Approuvé à l'unanimité

2. Vote de la taxe GEMAPI (rapporteur : Mr le Président)

Vu la loi du 27 janvier 2014 portant « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles »

Vu la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L1530bis et L1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 avril 2019 relative à l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

La Communauté de Communes de Desvres-Samer est compétente pour la GEMAPI.

Afin de financer cette compétence, le Conseil Communautaire a instauré la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 Bis du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article précité et à la loi de finances rectificative pour 2017, le produit « 2023 » de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 15 avril 2023 selon les conditions de l'article 1639 A du CGI. Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

En 2023, il appartiendra à la Communauté de Communes de Desvres-Samer de financer les actions suivantes :

Syndicats	Dépenses prévisionnelles TTC
SYMSAGEB	144 369,00€
SYMCEA	11 684,00€
SMAGEAA	2 784,00€
TOTAL	158 837,00€

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer le produit global de la taxe GEMAPI à hauteur de 158 837€,
- De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M.Prudhomme : Il n'est jamais facile d'augmenter une taxe quelle qu'elle soit...

Les actions liées à la taxe GEMAPI sont portées depuis le départ par le budget principal.

Certains diront que, si nous l'avons fait, nous pouvons poursuivre ainsi...

Toutefois, nous sommes passés de 59 029€ en 2019 à 158 837€ en 2023 soit une augmentation de 169%.

Le principal fait générateur de cette évolution est le PAPI du SYMSAGEB. Et, je m'en félicite.

Les travaux sont en cours d'étude et j'espère un démarrage rapide pour protéger les habitants de notre territoire.

Concernant un autre versant, j'ai rencontré dernièrement le Président du SYMCEA. Et là aussi, il est important de prévoir des travaux. J'espère une programmation pour 2024.

Avec les évolutions climatiques, nous aurons de plus en plus de risques de crues. Dans le cadre de nos fonctions, nous devons agir pour la protection des biens et des personnes.

Alors, vous me direz, pourquoi ne pas continuer à prendre sur le budget principal ? Pour deux raisons :

- *La première, je l'ai évoquée dans mes propos. En quelques années, le budget a augmenté de près de 100 000€. Par ailleurs, les projets à venir laissent entrevoir de nouvelles dépenses.*
- *La deuxième concerne l'évolution du budget principal. Nous avons certains postes qui augmentent de façon considérable. Je ne vais prendre que deux exemples :*
 - o *Budget carburant : + 35 000€ et j'aurai pu ajouter le budget énergie.*
 - o *Budget OM : + 190 000€*

Concernant ce dernier, cela représente 1,14 point de TEOM.

Si nous voulons équilibrer le budget déchets, il manque 475 976€ soit 2,84 points de TEOM.

Concernant la GEMAPI, les objectifs sont simples :

- *Equilibre dépenses/recettes*
- *Assurer la protection des biens et des personnes*
- *Limiter les risques d'inondation*

Quel sera l'impact pour les ménages ?

Pour l'année 2023, cela représenterait la somme de 158 837€ (soit une moyenne de 12€ à l'année sur la taxe foncière, soit 1 euro par mois). Cela va varier en fonction de la valeur locative.

Faut-il rappeler que depuis 2021, les foyers ne supportent plus la taxe d'habitation, locataires comme propriétaires !

Au risque de me répéter, il n'est jamais agréable de mettre en place un nouvel impôt. Maintenant être élus, c'est aussi savoir prendre des décisions difficiles. Nous ne devons pas avoir une vision à court terme, mais à long terme.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire à propos de la GEMAPI

Y-a-t-il des remarques ? Oui Monsieur Guche...

M.Guche : Je fais partie de la commission, qui ne sert peut-être à rien, mais de la commission finances et nous avons abordé ce sujet de la GEMAPI. Et comme on n'en parle pas, j'en parle.

Donc, déjà, premièrement, une grande majorité, il y a eu une opposition, enfin un avis très défavorable pour l'instauration de cette taxe, ça on ne l'a pas précisé, donc je le précise. Pourquoi défavorable et pourquoi je ne suis pas pour et pourquoi la commission, enfin les autres s'exprimeront s'ils le veulent... aujourd'hui, vous l'avez dit, la hausse des bases, enfin je raisonne plus collectivité, mais il y a une hausse des bases de 7%, donc ils vont augmenter les impôts fonciers pour chacun de 7%.

Il y a eu depuis un an et demi, deux ans, une forte période d'inflation qui baisse le pouvoir d'achat de chacun, retraités, actifs, non actifs. Comme vous l'avez dit aussi, l'année dernière, cette taxe, cette participation a été supportée intégralement par le budget de la CCDS et c'était 150 000 je pense, 145 ? On va arrondir 150 tous les ans.

Donc voilà dans ce contexte, nous avons su supporter, c'est un contexte qui est quand même compliqué pour les contribuables avec une hausse des impositions. Et moi je ne me vois pas entrer dans ma commune et dire « ben écoutez, hier il y a eu un conseil communautaire et on a voté une nouvelle taxe, taxe qui sera pérenne et dont les taux seront réévalués tous les ans je pense ». Donc voilà, moi je suis totalement contre et c'est pour ça que je voterai contre, et contre le budget.

M.Prudhomme : Oui un euro par mois. Comme l'a dit un collègue, je boirai un demi de moins par trimestre. Monsieur Maes...

M.Maes : Donc je rejoins tout à fait Christophe dans les propos qui sont tenus et je voulais quand même ajouter que l'Etat demande aux collectivités de mettre en place des schémas, PAPI, j'en passe et des meilleurs... que l'on donne aux collectivités les moyens de le faire ! Je me vois mal également revenir dans la commune en disant « la taxe, on l'a abondée, on l'a créée il y a quelques années, on sait très bien que cette année c'est 12 euros, l'an prochain c'est parti... ». L'inflation, on la connaît tous et vous savez Monsieur le Président, que les revenus des ménages ne sont pas euphoriques actuellement. Donc, je pense que la communication aurait pu être meilleure, parce qu'on apprend ça lors de la communication du budget et là vous nous proposez la création de cette taxe. Je suis contre également.

M.Prudhomme : D'autres remarques. Oui Monsieur Quiertant...

M.Quertant : Monsieur le Président, j'ai écouté vos arguments concernant la mise en place de cette taxe GEMAPI. J'en ai retenu, pour les principaux, des arguments principalement financiers. Pour moi la finance ne doit pas prendre le pas sur l'humain. Depuis environ trois ans, le monde connaît d'importants bouleversements ; il y a eu la crise du COVID, la guerre en Europe provoquée par l'invasion de la Russie sur le sol ukrainien. Ces deux événements majeurs ont provoqué un dérèglement de l'économie mondiale qui s'est traduit par une inflation galopante. Je reviens sur ce que Monsieur Guche et Monsieur Maes ont évoqué, inflation d'ailleurs qu'on n'a pas connue depuis plus de 30 ans. Nos populations souffrent de cette situation car elle impacte le pouvoir d'achat : hausse des prix de l'alimentation, c'est la plus conséquente, elle est de l'ordre de 15% depuis l'année dernière, hausse de l'énergie,

hausse des biens et services et j'en passe...au niveau national et malgré ce contexte, le gouvernement a jugé opportun de lancer une réforme des retraites en raccourcissant notamment le temps des débats, en occultant l'avis des françaises et des français, surtout en refusant le vote démocratique par l'utilisation du 49.3. Tout cela a créé un climat d'anxiété et de frustration, nous le constatons, tous ici, lors de nos rencontres avec nos habitants et lors également de nos rassemblements familiaux. Ces sujets reviennent inlassablement dans les discussions. Une fois ce constat établi, que reste-t-il ? Il reste les élus locaux que nous sommes, maires, adjoints, conseillers municipaux, qui chaque jour faisons face aux doléances de nos populations, multiplions les animations locales pour permettre de créer du lien social, apportons écoute, parfois réconfort dans le quotidien de chacun, se refusant également dans nos communes à augmenter nos taux d'imposition tant la hausse généralisée des prix impacte le pouvoir d'achat. Aujourd'hui vous proposez d'impacter encore plus ce pouvoir d'achat par la mise en place de cette taxe GEMAPI. Vous l'aurez compris, moi aussi je suis tout à fait défavorable à cette taxe pour plusieurs raisons déjà évoquées. C'est un nouvel impôt alors que la France est l'un des pays où la pression fiscale est la plus élevée. Les bases fiscales, on l'a également annoncé, augmenteront de 7,1% cette année, après une augmentation en 2022 de 3,4. Enfin, le moment choisi pour la mise en place de cette taxe est mal venue tant le contexte économique et social est défavorable.

Je l'ai dit en préambule, la finance ne doit pas prendre le pas sur l'humain, il est du rôle des instances locales d'y prendre garde, notamment nous en tant que communes, mais également les intercommunalités.

En conclusion, je vous propose donc, Monsieur le Président, de renoncer à ce projet de délibération dans l'unique intérêt des habitants de notre intercommunalité. Merci de votre écoute.

M.Prudhomme : Monsieur Goudalle...

M.Goudalle : Excusez-moi de ne pas avoir pris la parole, mais comme vous êtes habitués à ce que je la prenne...j'avais pensé ne pas la prendre Monsieur le Président.

M.Prudhomme : Excusez-moi alors !

M.Goudalle : Je continue maintenant, vous m'avez donné la parole, je continue.

M.Prudhomme : Il me semblait que vous aviez levé la main...

M.Goudalle : Pas du tout, je me suis peut-être gratté, mais c'est tout. Tout ce que mes collègues ont dit, très très bien, je ne vais pas revenir là-dessus, de toute façon je m'étais exprimé la dernière fois, vous connaissez mon point de vue à ce sujet. Par rapport à ce que vous avez dit, je voudrais quand même rectifier quelque chose, mais Christophe l'a déjà fait. Notre contribution de cette année est identique à celle de 2022, j'ai posé la question à votre vice-président aux finances.

Ça n'est pas la réponse qu'il nous a donnée, il nous avait dit autour de 160 000 en 2022, idem en 2023, mais on a le droit de se tromper, on a le droit de se tromper...ensuite vous avez dit le PAPI protège les habitants de notre territoire. Non, il protège très très peu les habitants de notre territoire. Je parle en présence du Président du SYMSAGEB, quand les ouvrages seront réalisés, qui vont nous coûter des fortunes, il y aura très peu de biens qui seront protégés en plus sur notre territoire. Le PAPI va surtout protéger le territoire de la CAB. Je vous avais d'ailleurs alerté à ce sujet Président, et vous avez agi, je vous en remercie, pour dire il faut veiller à ce que notre contribution n'augmente pas, vous êtes d'accord...vous acquiescez, n'augmente pas avec les nouveaux ouvrages qui sont revus. Très peu de maisons supplémentaires vont être protégées quand tous les ouvrages de retenue dynamique seront

faits. On va en supporter les inconvénients sur notre territoire et notamment les agriculteurs, mais très peu d'avantages pour nous. Je pense que ça doit faire partie de la renégociation de la convention financière unique avec les deux autres intercommunalités qui siègent au SYMSAGEB. Il y en a d'autres, mais qui sont vraiment très minoritaires.

Et puis, je rejoins mon collègue, Etienne MAES, il y a un problème de communication. Je ne comprends pas que lors des conférences de maires, on ne mette pas des sujets comme ça sur la table. A la conférence de maires, vous faites intervenir des organismes qui ont de l'intérêt, je ne dis pas qu'ils sont sans intérêt, loin de là, mais je pense qu'à chaque conférence de maires, il devrait y avoir un sujet de fond. C'est pas possible ! Là, ça a été très bien dit par Etienne, on nous parle de la GEMAPI, on n'a pas le temps d'en discuter une heure entre nous pour voir exactement où on en est, la mobilité, ça va être pareil, Naturéo, on pourrait en parler aussi, la Maison du Cheval Boulonnais, pareil...Jamais ça n'est inscrit à l'ordre d'une conférence des maires. Je dirais, excusez-moi, Monsieur le Président, mais on nous amuse avec des sujets subalternes.

Voilà...Je ne devais pas prendre la parole. Alors, c'est une décision difficile, tout à fait, mais il faut que chacun assume ses positions, voilà. Et moi je voterai contre, évidemment.

M.Sergent : Oui Monsieur le Président, après les quatre interventions précédentes, dont je partage un certain nombre de remarques, notamment celle de Monsieur le Maire de Saint-Martin-Choquel, concernant l'humain. Mais moi j'irai quand même sur un autre point et mon vote sera favorable à l'instauration de la GEMAPI, parce que je considère que nous sommes une des intercommunalités qui ne l'a pas encore votée. Même si on l'avait votée, on n'a jamais inscrit quoi que ce soit, alors que toutes les intercommunalités qui nous entourent ont inscrit des sommes, alors nous ne serons pas une anomalie, loin de là.

Deuxièmement, j'y vois aussi l'évolution du climat, j'y vois aussi ce qui pourrait arriver demain sur notre territoire. Certes, nous n'avons pas comme le Président de la Terre des 2 Caps, l'érosion de la côte, avec tout ce que ça représente comme coût. Mais il me disait lui-même, finalement ce sont les communes de la côte qui engendrent les dépenses mais c'est toute l'intercommunalité qui est solidaire y compris ceux qui payent et qui n'auront pas à subir ses traits de côte.

La solidarité, c'est ça. Nous sommes une intercommunalité et la solidarité c'est entre ceux qui vont avoir à payer mais qui n'en profiteront pratiquement pas et ceux qui, aujourd'hui, seraient les plus susceptibles d'être atteints par des inondations. Nous avons notamment deux fleuves, ce sont des fleuves puisqu'ils se jettent à la mer, la Liane et le Wimereux. On a déjà vu des inondations importantes. Nous avons des communes qui ont déjà subi des inondations, qui demain pourraient en subir des plus importantes encore avec des dégâts aux ouvrages, aux habitations, peut-être même aux personnes.

Le Wimereux, nous avons déjà vu à Belle-et-Houllefort, des inondations en plein cœur de village. Jusqu'à maintenant ça s'est peut-être arrêté là, mais on ne sait pas de quoi demain sera fait. Nous avons vu, il n'y a pas si longtemps, à Doudeauville, des ruissellements qui ont emmené une maison, un orage soudain en plein mois de juin. Et que peuvent faire les maires quand ils subissent des dégâts tels que ceux-là ? Ils peuvent regarder leur budget communal et ils peuvent se retourner sur leur territoire ; et leur territoire c'est d'abord leur intercommunalité. Et c'est là que je reviens à la solidarité. Une intercommunalité, c'est un territoire de solidarité. Moi, aujourd'hui je suis habitant de Desvres ; je pense que là où j'habite, je ne risque pas beaucoup d'inondations, vous le savez bien. La commune de Desvres ne risque pas beaucoup d'en avoir non plus, mais je pense à toutes les communes de Colembert jusqu'à Belle-et-Houllefort, de Quesques jusqu'à Carly, qui pourraient se trouver demain impactées très sérieusement par des dégâts des eaux. Et les dégâts des eaux, croyez-moi, quand on a vu ce qui s'est passé dans certains domaines, en certains endroits, et bien c'est lourd ! Et si demain, il fallait, que justement, la solidarité joue, et bien ce serait peut-être par une taxe comme la GEMAPI que nous pourrions avoir quelques ressources, même si

elles ne seraient peut-être jamais suffisantes par rapport aux dégâts que cela pourrait causer. En tout cas, moi je plaide pour ça, pour des raisons de solidarité, parce que je suis solidaire des communes qui se trouvent sur les cours d'eau. C'est pour cela que je dis que la GEMAPI m'intéresse et que demain, ces communes pourraient se retourner sur l'intercommunalité pour dire « et bien voilà, vous avez mis la GEMAPI en place, aidez-nous maintenant ». Certes, actuellement il n'y a que les projets du SYMSAGEB, du SYMCEA, du SMAGEAa, mais qui montent chaque année. Et si aujourd'hui, le Président du SYMSAGEB pourrait nous le dire, si les travaux sont essentiellement ceux de la CAB actuellement, il n'en reste pas moins que nous serons sollicités et qu'il y aura des travaux car l'eau ça va de l'amont vers l'aval et que pour régler des problèmes d'aval, il faut que l'amont s'y mette aussi. Il y aura probablement des travaux à faire et nous serons sûrement contents à ce moment-là d'avoir la GEMAPI dont je redis que ça n'est pas une exception pour nous de l'instaurer puisque nous sommes une des dernières intercommunalités à la mettre en place.

M.Herduin : Après les propos sur la solidarité que nous partageons tous, je vais revenir sur les finances, même si je peux comprendre que l'humain est supérieur à la finance. Il n'empêche que 160 000€ de produit de GEMAPI, ça a été dit par le Président, ça fait en moyenne 12€, puisque nous avons fait faire des simulations aux services des impôts, 12€ par foyer par an. Ca n'est pas simplement parce que ça peut paraître peu ou beaucoup pour certains mais c'est une nécessité pour deux autres raisons. Notre excédent de fonctionnement de l'année 2022 est le plus bas depuis 2019. Nous avons perdu 300 000€.

Deuxième chose, en 2022 nous avons dû payer 140 000€ de plus d'électricité. Et en 2023, puisque beaucoup d'entre vous étaient aux réunions d'arrondissement de la fédération départementale d'énergie, vous avez compris que ça ne va pas s'arrêter là pour notre interco. On peut estimer, je ne parle que de l'électricité, je ne parle même pas de carburant ou autre, que le coût de l'électricité pour notre interco pourrait être de plus de 500 000€. Alors, je veux bien que l'on n'augmente rien nulle part, que l'on ne fasse rien, mais à un moment, il va y avoir un petit souci. Nous venons de décider collectivement, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et c'est très bien. Il n'y a aucun souci par rapport à ça, mais sur la GEMAPI, nous sommes quand même obligés, même si les années précédentes nous n'étions pas dans cette conjoncture et nous avons pu laisser la taxe GEMAPI à 0. Cette année, il nous semble plus qu'indispensable de l'activer et elle aura aussi le mérite, me semble-t-il, même si ça peut paraître dérisoire, de figurer sur une colonne à part sur notre feuille d'impôts qui sera très lisible et très transparente puisqu'il y aura une colonne qui va faire apparaître cette taxe si c'est voté.

Dernier point que je voulais ajouter, puisque c'est un phénomène nouveau au niveau de notre interco, il faut savoir que ce sera revu chaque année. C'est une taxe dont le produit est fixé en fonction des travaux qui peuvent être faits dans les différents syndicats qui luttent contre l'érosion, les eaux de ruissellement, les inondations, pour nos trois syndicats. Et vous l'avez dit aussi, au vu des discussions engagées avec les syndicats autres que le SYMSAGEB, il y aura des aménagements à faire aussi au fil du temps.

Il faut donc savoir que la taxe n'est pas figée, tous les ans elle sera débattue, c'est la Loi.

Je suis surpris que mon collègue de Wirwignes qui siège au SYMSAGEB n'ait plus les chiffres. Pour l'instant, concernant le PAPI du SYMSAGEB, on a une vision jusque 2040, 2046, je ne sais plus exactement... A l'heure actuelle on est à 144 000€ pour le SYMSAGEB. Nous étions en 2020 à 85000€, mais ce que nous devrions atteindre ce sont les 170 000€ dans quelques années.

Et après on se stabilise aux alentours de 150 000.

M.Cazin : Je vais parler du SYMSAGEB. Il a été décidé de lisser, d'avoir un programme de lissage sur la durée du PAPI, ce qui permet d'éviter les sauts de besoin de financement. Les EPCI nous autorisent aujourd'hui à emprunter, donc à être autonomes dans la gestion du

PAPI, notamment, parce qu'il n'y a pas que le PAPI au SYMSAGEB, il y a aussi d'autres choses au quotidien. Je vais les citer quand même, c'est tout ce qui est lié au plan de restauration, à l'entretien des cours d'eau. Aujourd'hui c'est quelque chose qui est quand même effectif. Il faut que vous sachiez qu'on intervient pour le compte des riverains, ce qui est quand même nouveau et qui a été décidé du fait de la défection de ceux qui ont devoir d'entretenir les cours d'eau ou les rives des cours d'eau. Aujourd'hui c'est une mission qui prend beaucoup de temps et qui demande beaucoup de financement. Pour en revenir au PAPI, c'est une décision de lisser, donc on a fait ça par paliers, Monsieur Herduin vous l'a dit, un lissage autour de 160/ 170 000 pour les besoins concernant la durée des travaux. Il faut savoir que sur tous ces travaux, il y a une énorme participation de l'Etat qui est de 70%, c'est une somme très importante. Pour notre participation, on a une clé de répartition d'un peu plus de 80% pour la CAB et un petit 20% pour la CCDS. Globalement c'est quand même la CAB qui participe en grande partie.

M.Goudalle : Il y a la Terre des 2 Caps qui tourne autour de 10...

M.Cazin : Oui mais je parle de la clé de répartition pour nos deux fleuves, la Liane et le Wimereux.

M. Goudalle : Il y a une convention financière, donc il n'y a pas différentes clés de répartition.

M.Cazin : Il y a une gestion par...

M.Goudalle : Ca a été rejeté au dernier conseil d'administration.

M.Cazin : Il y a une gestion des flux par cours d'eau. La clé de répartition pour la Liane et le Wimereux c'est 82.

M.Delbarre : Il n'est pas question de faire le procès du SYMSAGEB ; il faut le financer, c'est normal. Il y a le SYMCEA et le SMAGEAa qui vont arriver aussi, donc il est bien certain que notre participation globale va augmenter.

M.Cazin : Au niveau du SMAGEAa l'impact est extrêmement faible, les travaux du PAPI sur le SMAGEAa sont pratiquement terminés et on n'a vraiment qu'une queue de territoire concernée donc il n'y a pas de difficulté. Par contre pour le SYMCEA, quatre communes du territoire sont concernées mais l'impact ne sera pas non plus conséquent. Pas du même niveau du tout que celui du SYMSAGEB.

M.Delbarre : Automatiquement le montant qui va être à inscrire chaque année au titre de la taxe va augmenter, le produit va augmenter. C'est mathématique....

M.Cazin : Le sujet de l'eau est un sujet important, la qualité des eaux, des cours d'eau puisqu'on a quand même sur la communauté de communes un point de prélèvement que vous connaissez qui s'appelle Carly et qui aujourd'hui est en grosse difficulté sur laquelle prélève la CAB. On est, en termes de qualité, très mauvais, et le Préfet de Région a décidé que ce captage serait ultra prioritaire. Je pense que c'est aussi dû à un manque d'entretien ou de suivi par rapport à ces sujets-là.

M.Delbarre : Je crois que l'on discute sur 2 sujets totalement différents. Il est certain que les travaux engagés sont nécessaires et qu'il faut une solidarité, ça personne ne va contre. Le problème est le financement de nos participations aux trois syndicats pour cette année compte

tenu du contexte économique actuel. Est-il judicieux de lancer la taxe GEMAPI cette année, compte tenu des problèmes que rencontrent nos populations, de l'augmentation des taxes... ne peut-on pas attendre un exercice avant de la mettre en place ? Il est hors de question de remettre en cause les travaux du SYMSAGEB ou autre.

M. Guche : Les travaux sont faits, on participe déjà, c'est déjà mutualisé. On est vraiment sur le financement. Est-ce qu'on continue à financer sur la Communauté de Communes, ou est-ce qu'on fait financer par les habitants ? La question est simple et ne remet pas en cause la solidarité et les travaux qui sont faits. On est bien d'accord ?

M. Van Roekeghem: Je vais rebondir sur ce que dit Philippe. Moi, depuis le début du débat j'entends des choses, même si les gens ne sont pas d'accord entre eux, je trouve qu'il y a des choses très pertinentes de chaque côté. Pour revenir sur ce qu'a dit Philippe, donc sur le financement, ne pourrait-on pas trouver un compromis par rapport à ça ? Se dire par exemple, ok on amorce la taxe GEMAPI, là il y a 160 000 euros à trouver, on l'amorce pour 80 000 euros. Il reste 80 000 euros à trouver, sachant qu'il y a un fonds de concours de 60 000 euros, qu'on peut très bien ne pas mettre en œuvre cette année et les années suivantes. Il reste 20 000 euros à trouver. On est sur un budget qui est en M57, il n'y a pas de dépense imprévue, donc je suppose que certains chapitres ont été gonflés. C'est juste une question.

M. Herduin : La réponse à ta question c'est entre 6 euros et 12 euros par an par foyer ...

M. Marcotte : J'ai écouté tout le monde, j'ai travaillé sur ce dossier-là. Il faut écouter tout le monde car tout le monde a raison, tout le monde défend... on n'a pas envie de payer des impôts, on en paye déjà assez en France, ça c'est clair. Mais à aujourd'hui, si on laisse creuser le budget général, il faudra augmenter les impôts tôt ou tard. Si on ne vote pas cette taxe, ok, mais vous serez obligés d'augmenter les impôts, vous ne pourrez pas continuer comme ça. C'est impossible, cela va devenir obligatoire. J'ai travaillé à la Région sur ce dossier là, au conseil économique. Que l'on dise ce qu'on veut, moi je vous le dis, après à vous de voir, je n'ai pas envie de payer non plus, je suis comme vous, moins on en paye, mieux c'est, mais on n'a pas le choix ! Vous serez obligés d'augmenter les impôts pour votre budget par la suite. Il n'y a pas de mystère, c'est une question de gestion, il faut avoir les chiffres en main et bien les regarder.

M. Quiertant : Mais il n'y a jamais d'obligation d'augmenter les impôts dans une collectivité quelle qu'elle soit. Le budget s'établit en priorisant des projets. A un moment donné, si on estime que les recettes ne sont pas suffisantes, on priorise nos projets. Si on estime que la prévention des inondations est une nécessité, on dégage des crédits au sein de la collectivité pour le faire, sans forcément aller chercher l'impôt chez les contribuables mais en renonçant à certains projets qui pourraient être à l'étude. Dans chaque foyer fiscal, chez chaque habitant, vous n'allez pas dépenser plus que vous n'avez. Il y a un moment vous faites des choix, cela s'appelle gérer un budget en bon père de famille, c'est la règle de base. Chacun ne peut pas demander à tout le monde du financement. Pour moi, si c'est une priorité, que la solidarité est mise en place, et là je rejoins aussi Monsieur Sergent sur ce qu'il a énoncé tout à l'heure, si c'est réellement une priorité de l'Intercommunalité, dégageons des crédits pour ça, au détriment peut être d'autres projets. Mais ça ne sert à rien de partir dans divers projets, et là je vous rejoins, qui nécessiteront une augmentation des taxes un moment donné. Écoutons la population que nous rencontrons tous les jours dans nos permanences, dans nos réunions familiales dans les rues quand on discute avec eux, ils en ont ras le bol de la situation actuelle, l'augmentation des prix, ils n'en peuvent plus. Alors vous nous dites, 11 ou 12 euros, certainement, mais vu les travaux que l'on prévoit prochainement, cette taxe augmentera d'année en année. C'est une évidence. Je reste là-dessus, ça doit être une priorité

de l'Intercommunalité sur cette gestion et cette prévention, donc essayons de dégager des crédits mais de ne pas impacter une fois de plus nos populations.

M.Prudhomme : D'autres remarques ? Oui Monsieur Dufay...

M.Dufay : Merci Monsieur le Président. Puisque Belle-et-Houllefort a été citée par Monsieur Sergent, je ne peux pas laisser passer cette occasion de prendre la parole. Je voudrai que, et là on va en reparler avec le Président du SYMSAGEB, la commune de Belle-et-Houllefort va payer un très lourd tribut à la réalisation des ouvrages de ralentissement dynamique puisque les deux prévus sur le cours du Wimereux concernent le territoire de la commune avec, et Monsieur Cazin le sait très bien, avec déjà un certain nombre de remontées très négatives de la part des riverains qui vont être concernés et également d'ailleurs des exploitants agricoles. On parle de solidarité, je suis tout à fait d'accord, je suis d'accord pour que l'on fasse quelque chose pour améliorer la situation, sachant très bien qu'on ne va pas régler définitivement le problème des inondations, y compris à Belle-et-Houllefort d'ailleurs. Je ferme cette parenthèse et je viens sur un autre sujet qui me répugne. Je n'aime pas parler de moi, mais tout le monde le sait, l'année dernière la commune de Belle-et-Houllefort a fait un effort substantiel pour baisser les impôts de ses administrés, ça n'est pas pour voir d'autres impôts arriver, pour finalement neutraliser l'effort qui est consenti. C'était déjà le cas l'année dernière et ce sera encore le cas cette année, je vous le dis. Nous avons décidé hier soir de baisser encore les taux d'imposition sur la commune de Belle-et-Houllefort. Donc des impôts nouveaux ça n'est pas tout à fait compatible avec la baisse que nous avons souhaitée, autrement dit je voterai contre.

M.Goudalle : Cette fois j'ai demandé la parole, Monsieur le Président. Notre collègue Michel Sergent a parlé de solidarité entre les communes du territoire. Tout le monde est d'accord pour la solidarité, mais quand le PAPI va être achevé Michel, les inondations à Wirwignes continueront. Le PAPI ne prévoit rien pour les inondations à Wirwignes. Le PAPI ne prévoit rien pour les inondations sur le territoire de notre Président. Ce qui était inondé avant, le sera encore après. D'ailleurs notre collègue Michel Dufay vient de le dire aussi. En fait, je pense qu'il aurait quand même fallu commencer par le compte administratif, d'ailleurs Monsieur Herduin nous a donné des chiffres et des données qui relèvent du compte administratif, cela aurait été beaucoup plus clair. Je crois que j'ai enfin compris pourquoi vous voulez activer cette taxe, c'est que la situation financière de la Communauté de Communes est très dégradée et que vous avez besoin d'argent. Je crois que c'est la seule raison, vous l'avez dit.

M.Sergent : Oui comme Monsieur Dufay a dit : « Monsieur Sergent a parlé de Belle-et-Houllefort », et Monsieur Goudalle m'a interpellé...Oui il y a le PAPI, mais j'ai bien entendu aussi ce qu'a dit Thierry Cazin.

C'est-à-dire que le nettoyage des cours d'eau qui doit incomber à l'ensemble des riverains, de chaque côté, n'est pas fait et il est bien pris par les crédits de la GEMAPI. Alors si on veut aller jusqu'au bout, alors disons que ces crédits là on ne les met plus et que chaque maire ira exiger de ses riverains qu'il nettoie sa rivière et là on en reparlera.

M. Prudhomme : Bien, mes chers collègues je pense que l'on va pouvoir passer au vote. Donc qui est contre ?

M. Guche : Oui donc on ne va pas voter...enfin si on va voter, mais j'ai encore une question quand même. Pour être clairs on est bien sur la recherche de recettes supplémentaires? On ne veut pas augmenter les impôts, on crée la GEMAPI. Peut-être qu'on devrait plutôt être à

la recherche d'économies supplémentaires. Pourquoi toujours rechercher de nouvelles recettes avant de rechercher de nouvelles économies ? Je reste persuadé qu'il ne faut pas voter cette taxe, réfléchir, chercher des économies et se revoir l'année prochaine. Après pour le vote, on le voit bien ça n'est pas facile de prendre la parole, c'est beaucoup plus facile en commission finances où on est très peu de monde, où chacun peut s'exprimer. Quand on est une cinquantaine, ça n'est pas facile. Je propose, comme il y a beaucoup de débats, on n'a pas la facilité de s'exprimer tous : est-ce qu'il n'est pas possible que chacun puisse voter sans pression, sans regard, en toute démocratie, par le biais d'un vote à bulletin secret ?

M. Delbarre : En fait on parle de voter la taxe, de ne pas voter la taxe, le principe de la taxe a été voté il y a quelques années, donc c'est acquis. Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est sur l'opportunité de l'activer cette année compte tenu des contraintes...

M. Herduin : Ca j'ai bien compris, mais l'argument essentiel qui a été donné c'est les 7.1% d'augmentation de notre Président de la République, c'est bien ça. On a dit ici ça va rapporter 100 000 euros en plus. Par contre, ce qui pouvait se faire, c'est comme l'a très bien dit Monsieur le maire de Belle-et-Houllefort, si vous estimiez que les 7.1 c'était trop important, rien n'empêchait de faire comme la commune de Belle-et-Houllefort lors du vote de ses taux d'imposition. Il fallait faire comme lui, il faut être cohérents, mes chers collègues.

M. Prudhomme : Bien, nous avons une demande de vote à bulletins secrets, qui est pour ?

M. Guche : On peut voter à bulletins secrets aussi, là avant non ? Sinon ça ne sert à rien peut-être...

M. Prudhomme : Comment ?

M. Guche : Pour que chacun s'exprime librement, est ce qu'on ne peut pas voter ce vote à bulletins secrets, à bulletins secrets justement ? Sinon, les gens qui n'osent pas se prononcer...

M. Herduin : Eh bien, ils ne se prononcent pas. Non tu n'as pas le droit ça...tu ne peux pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

M. Goudalle : Le règlement ne l'interdit pas, Monsieur Herduin.

M. Herduin : Mais il ne l'autorise pas non plus.

M. Goudalle : Non, donc on peut le faire.

M. Prudhomme : Alors, qui est pour le vote à bulletins secrets ? 11 pour...le tiers n'étant pas atteint, on reste au vote normal. Donc on va passer au vote.

M. Goudalle : Non le vote n'est pas parti, on peut aussi demander un scrutin public. C'est-à-dire qu'on interroge chacun. Chacun dit je suis pour, je suis contre, je m'abstiens et cela fait partie de la délibération et c'est inscrit dans les délibérations. J'aimerais bien que l'on fasse un scrutin public, je veux que l'on sache que je vais voter contre.

M. Prudhomme : On va le voir, puisque l'on pose la question.

M. Goudalle : C'est écrit dans le procès-verbal ?

M.Prudhomme : Oui, bien sûr c'est toujours écrit.

M.Goudalle : D'accord...

M.Prudhomme : Bien, passons au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé l'institution de la taxe GEMAPI par :

- 35 voix pour

- 15 voix contre (Christophe GUCHE, Michel DUFAY, Philippe DELBARRE, Marc DENAVAUT, Christian PRUVOST, André LELEU, Hervé BROUART, Bruno DUMONT, Philippe DEMOLLIENS, Daniel LOUCHET, Etienne MAES, Bernard TASSART, Patrick QUIERTANT, Fabienne FOURRIER, André GOUDALLE).

- 1 abstention (Cristina BASTIDE)

3. Vote du taux de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (rapporteur : Mr le Président)

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a été voté dans le cadre du budget 2022 était le suivant : 12%

Il est proposé de maintenir le taux en 2023 par rapport à 2022 soit : 12%.

M.Prudhomme : Je rappelle quand même que le déficit sera de 475 000 euros.

M.Goudalle : Oui, monsieur le Président, puisque vous parlez dès à présent du déficit, je me souviens qu'en 2018 quand vous nous avez proposé de passer le taux de la taxe de 9 à 12%, l'argument fort que vous nous aviez donné, c'est que le budget principal n'a plus le droit de combler les déficits du budget annexe. Voilà cinq ans que nous votons le budget principal et le budget annexe, voilà cinq ans que nous constatons des déficits. Donc, en fait, ce que vous nous avez annoncé en 2018, ça n'était pas tout à fait vrai, puisque ça fait cinq ans que l'on constate des déficits. Jusqu'à présent notre compte administratif n'a pas été retoqué, nos budgets n'ont pas été retoqués, donc, je constate cinq ans après que vous nous avez donné un argument qui n'était pas bon. Sur ce point, puisque l'on parle tout de suite des ordures ménagères, des efforts ont été faits par mon voisin, je n'en doute pas, dans certains domaines. Apparemment c'est insuffisant. Il va falloir taper beaucoup plus fort, sur peut être l'incitation à moins produire de déchets, d'une part, et je l'avais proposé il y a cinq ans, vous m'aviez renvoyé dans les cordes en disant que c'était inenvisageable, peut être revoir aussi le ramassage des ordures ménagères. Est-ce encore utile de passer, notamment les neuf mois d'automne, hiver, printemps, je ne parle pas de juillet août, est-ce encore utile de ramasser les poubelles grises dans les communes rurales toutes les semaines, je pose la question ?

M.Cousin : Donc, effectivement, le sujet de l'augmentation des dépenses a été visé, ciblé, de par l'étude d'optimisation. Elle est liée principalement avec l'aspect réglementaire. Aujourd'hui l'Etat nous impose la mise en place des extensions de consignes de tri. On n'avait pas le choix, il fallait y passer. C'est un service, qui au vu des ententes, reste une charge supplémentaire pour l'intercommunalité, ça c'est le constat. Sur les différents axes d'optimisation qui viendront, effectivement, l'état des lieux est fait, mais par contre on n'a pas aujourd'hui mis d'actions autres que celles des composteurs, des petites actions, je dirais, en place. Celles qui viendront seront structurantes, importantes, et elles feront l'objet de décisions dans l'année 2023. Effectivement, le temps de diagnostiquer et de mettre tous les

axes en place nous amènera peut-être à de la tarification incitative. La gestion de nos déchets, moins produire de déchets, ce sont des solutions de base, mais comment amener à ce que les bons réflexes soient mis en place au sein de nos administrés ? L'optimisation au global, est bien aujourd'hui identifiée et je pense que ce n'est qu'une question de temps pour mettre les actions en place. Le Bureau travaille à de prochaines actions et je peux les citer : nous serons en Bureau sur le sujet des déchets et strictement sur le sujet des déchets, parce qu'on constate effectivement ces augmentations de coûts, elles ne sont pas neutres, et donc nous prendrons des décisions avant, bien évidemment de vous les proposer. Les tarifications incitatives sont aussi une forme de levier fiscal, il y a d'autres recettes potentielles, qu'on a bien identifiées. Tout cela pour amener un principe d'équité au territoire quand on parle de tarification incitative, mais aussi aller chercher et limiter la production de déchets. Donc ces efforts, on va devoir les faire.

M.Prudhomme : Je voudrai vous dire aussi que, on dit qu'il faut faire des économies, et nous travaillons vraiment pour faire des économies. Je vais vous citer un exemple : ce matin j'ai signé avec le Président de Flamoval, une convention de cinq ans pour l'élimination des déchets. Alors un seul chiffre : la TGAP en 2025 sera de 15€ si on élimine à Flamoval, et si on continue à enfouir nos déchets, la tonne sera de 65€. On gagne 50€ si on n'avait pas agi. On essaie de faire des économies. Les relations ont voulu que l'on aille à Flamoval, c'est 250 000€ en 2025 !

M.Dufay : C'est déjà un vieux débat, et notre collègue l'a rappelé, ça date de 2018, ce débat sur la taxation incitative. A l'époque on a mis en opposition la taxe des ordures ménagères avec une redevance à la consommation de déchets. C'est sans doute ce sujet-là qu'il faut remettre sur la table. A l'époque on m'avait un peu « charrié »... je faisais valoir que je payais beaucoup de taxes parce que ma base d'imposition était élevée, alors que je consomme personnellement très peu de déchets.

M.Herduin : Juste par rapport à ce qui vient d'être dit, même si mon premier élément c'est sur le ton de la boutade, si on ne veut plus avoir de déficit du tout, il faut que l'on augmente notre TEOM de 2,14%, c'est une demande qui a été faite par mon camarade et maire de Wirwignes. Je répète ce qui a été dit il y a cinq ans : la loi veut qu'on tende vers un équilibre total.

Jusqu'à maintenant il y a toujours une tolérance parce que tous les ans, justement, on essaie de faire baisser cette prise en charge par le budget principal et Christophe Cousin vient de vous donner quelques pistes pour tendre vers... Mais sur l'investissement pour l'instant, c'est toujours toléré, puisque, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le maire de Wirwignes, notre budget n'est pas retoqué. Par contre sur la redevance à laquelle vous faites allusion, Monsieur le maire de Belle-et-Houllefort, je ne dis pas que ça ne se fera pas, mais il faut quand même bien qu'on y réfléchisse. Là, la TEOM est prélevée directement par le service des impôts tandis que si nous mettons une redevance d'enlèvement des ordures ménagères, ça veut dire que nous, au niveau de la CCDS, nous serons certainement obligés d'embaucher un ou deux collaborateurs en plus puisque tous les titres de recettes, tous les avis seraient faits par nous. Il n'y a pas de solution miracle, ni parfaite à 100%, ça ne veut pas dire que ça n'évoluera pas. Je mets simplement ça en perspective ; passer d'une taxe à une redevance, pour le commun des mortels ça peut paraître la même chose, mais il y a une grosse différence quand même.

M.Delbarre : Au niveau de la taxe, le montant voté est perçu, au niveau de la redevance, c'est loin d'être le cas. Etant donné que les impayés, pour avoir travaillé à la trésorerie, où certaines communes avaient mis la redevance, c'est coton...

M. Prudhomme : On peut passer au vote ? Qui est contre ce taux ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité

4. Changement de dénomination du budget annexe « ZAL de Desvres » (rapporteur : Aimé Herduin)

M. Herduin : Avant on avait un budget qui concernait la zone COFRAC. En accord avec le Service de Gestion Comptable de Boulogne-sur-Mer et pour simplifier les budgets annexes, un travail va être mené pour regrouper les zones d'activité sur un même budget. On vous propose de l'appeler « zone d'activités ». On va y inclure la zone COFRAC et la zone de Lottinghen. Il y aura une réflexion par la suite pour ne faire qu'un seul budget avec toutes les zones d'activités légères. On pensait que c'était mieux d'avoir un budget par zone et que c'était plus transparent mais là on n'aura pas le choix que de regrouper tous les budgets. Pour le moment, on va dans l'ordre, on vous propose un changement de nom purement administratif et comptable.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 avril 2010 créant le budget annexe « ZAL de Desvres »,

Considérant la zone d'activités « La Houlette » achevée,

Considérant l'inscription de la zone COFRAC de Desvres inscrite sur ce budget,

Il est proposé au conseil communautaire de renommer le budget annexe « ZAL de Desvres » par « Zones d'activités ».

Approuvé à l'unanimité

5. Budget principal : compte de gestion 2022, compte administratif 2022, affectation du résultat, budget primitif 2023 (rapporteur : Aimé Herduin)

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis d'exposer et de débattre du fonctionnement et des projets d'investissement pour l'année 2023.

Le compte de gestion du receveur, le compte administratif et le projet de budget primitif 2023 sont joints à la présente note.

BUDGET PRINCIPAL

C.A. 2022

Fonctionnement:

Recettes	13 185 571,01 €	
Dépenses	12 351 598,36 €	
Excédent 2022	833 972,65 €	
Excédent 2021	2 334 619,52 €	
↳ Excédent global	3 168 592,17 €	

Investissement:

Recettes	4 255 639,63 €	
Dépenses	5 347 007,38 €	
Déficit 2022	-1 091 367,75 €	
Excédent 2021	1 587 140,65 €	
↳ Excédent global	495 772,90 €	

R.A.R. :

Recettes	654 720,99 €
Dépenses	1 644 041,42 €

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Exc. Reporté	2 675 044,64 €
Recettes	<u>11 964 436,00 €</u>
Total	14 639 480,64 €
Autofinancement	1 354 564,09 €
Dépenses	<u>13 284 916,55 €</u>
Total	14 639 480,64 €

Investissement:

Exc. Reporté	495 772,90 €
Recettes	<u>3 410 695,51 €</u>
Total	3 906 468,41 €
Dépenses	3 906 468,41 €

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRINCIPAL

(en fonctionnement)

Recettes:

Impôts "ménages" TH, TFB, TFNB	—————>	2 887 364,00 €
Impôts "professionnels"	—————>	2 656 202,00 €
Taxe GEMAPI	—————>	158 837,00 €
Compensation ETAT (ex. TP)	—————>	2 516 327,00 €
D.G.F.	—————>	761 230,00 €
Participation C.A.F.	—————>	1 011 700,00 €
Participations diverses	—————>	1 546 961,00 €
Remboursement charges de personnel	—————>	124 980,00 €
Attribution de compensation TPU	—————>	248 520,00 €
Produits de gestion courante	—————>	52 315,00 €
Excédent reporté	—————>	2 675 044,64 €
		= 14 639 480,64 €

Dépenses:

Charges à caractère général	—————>	2 616 897,92 €
Charges de personnel	—————>	5 012 153,00 €
Atténuation de produits	—————>	2 086 000,00 €
Autres charges de gestion courante	—————>	2 965 710,63 €
Charges financières	—————>	229 155,00 €
Charges exceptionnelles	—————>	5 000,00 €
Autofinancement des investissements	—————>	1 354 564,09 €
Dotations aux Amortissements	—————>	370 000,00 €
		= 14 639 480,64 €

Il est proposé d'approuver ces différents comptes/budgets et d'affecter les résultats.

- Compte de gestion 2022

Approuvé à l'unanimité

- Compte administratif 2022

Monsieur le Président s'étant absenté, la présidence est laissée à Monsieur Herduin.

Approuvé à l'unanimité

- Affectation du résultat

Approuvé à l'unanimité

- Budget primitif 2023

Adopté par :

- 43 voix pour
- 3 voix contre (Christophe GUCHE, Philippe DEMOLLIENS, André GOUDALLE)
- 5 abstentions (Michel DUFAY, Etienne MAES, Hervé BROUART, Patrick QUIERTANT, Christian PRUVOST).

6. Budgets annexes : compte de gestion 2022, compte administratif 2022, budget primitif 2023 (rapporteur : Aimé Herduin)

Les comptes de gestion du receveur, les comptes administratifs et les projets de budgets annexes primitifs 2023 sont joints à la présente note.

Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers

C.A. 2022

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	3 475 849,13 €	
		<i>dont 703 422€ opération d'ordre</i>
Dépenses	3 474 349,13 €	
		<i>dont 874 699,88€ opération d'ordre</i>
Excédent 2022	1 500,00 €	
Résultat 2021	0,00 €	
Excédent global	1 500,00 €	

Fonctionnement:

Exc. Reporté	1 500,00 €	
Recettes	3 146 259,16 €	
Total	3 147 759,16 €	
Autofinancement	1 149,02 €	
Dépenses	3 146 610,14 €	
Total	3 147 759,16 €	

dont 118 645,14€ opération d'ordre

Investissement:

Recettes	879 223,94 €	
		<i>dont 874 699,88€ opération d'ordre</i>
Dépenses	836 709,32 €	
		<i>dont 703 422€ opération d'ordre</i>
Excédent 2022	42 514,62 €	
Excédent 2021	134 378,72 €	
Excédent global	176 893,34 €	

Investissement:

Exc. Reporté	176 893,34 €	
Recettes	199 358,66 €	
Total	376 252,00 €	
Dépenses	376 252,00 €	

dont 118 645,14€ opération d'ordre

R.A.R. :

Dépenses	77 820,00 €
Recettes	25 337,50 €

Budget Annexe OFFICE DE TOURISME

C.A. 2022

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	215 596,30 €
Dépenses	206 331,41 €
Excédent 2022	9 264,89 €
Excédent 2021	10 092,59 €
Excédent global	19 357,48 €

Fonctionnement:

Exc. Reporté	19 357,48 €
Recettes	222 542,52 €
Total	241 900,00 €
Dépenses	241 900,00 €

Budget Annexe Z.A.L.D'ALINCTHUN

C.A. 2022

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	93 671,16 €
Dépenses	93 671,16 €
<i>Dont 63 885€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2022	0,00 €
Résultat 2021	0,00 €
Résultat global	0,00 €

Fonctionnement:

Recettes	118 232,00 €
<i>dont 3 120€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	118 232,00 €
<i>dont 64 992€ opération d'ordre</i>	

Investissement:

Recettes	63 885,00 €
<i>Dont 63 885€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	5 706,00 €
Excédent 2022	58 179,00 €
Déficit 2021	-255 199,75 €
Déficit global	-197 020,75 €

Investissement:

Recettes	210 329,75 €
<i>dont 64 992€ opération d'ordre</i>	
Déf. Reporté	197 020,75 €
Dépenses	13 309,00 €
Total	210 329,75 €
<i>dont 3 120€ opération d'ordre</i>	

Budget Annexe VILLAGE DES METIERS D'ART

C.A. 2022

Fonctionnement:

Recettes	319 486,57 €	
	<i>Dont 124 665,00€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	319 486,57 €	
	<i>Dont 174 178€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2022		0,00 €
Résultat 2021		0,00 €
↳ Résultat global		0,00 €

Investissement:

Recettes	174 178,00 €	
	<i>Dont 174 178€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	167 127,46 €	
	<i>Dont 124 665,00€ opération d'ordre</i>	
Excédent 2022		7 050,54 €
Excédent 2021		385 449,57 €
↳ Excédent global		392 500,11 €

R.A.R. :

Dépenses	1 000,00 €
----------	------------

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	355 504,40 €	
	<i>Dont 124 665€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	355 504,40 €	
	<i>Dont 177 699,40€ opération d'ordre</i>	

Investissement:

Exc. Reporté	392 500,11 €	
Recettes	183 135,82 €	
	<i>Dont 177 699,40€ opération d'ordre</i>	
Total	<u>575 635,93 €</u>	
Dépenses	194 301,42 €	
	<i>Dont 124 665€ opération d'ordre</i>	

Budget Annexe Z.A.L. DE DESVRES / Zones d'activités

C.A. 2022

ZAL DESVRES

Fonctionnement:

Recettes	28 310,38 €
	<i>Dont 8 310,27€ opération d'ordre</i>
Dépenses	28 310,38 €

Résultat 2022 0,00 €

Résultat 2021 0,00 €



Résultat global 0,00 €

Investissement:

Recettes	8 310,38 €
Dépenses	8 310,27 €
	<i>Dont 8 310,27€ opération d'ordre</i>

Excédent 2022 0,11 €

Résultat 2021 0,00 €



Excédent global 0,11 €

BUDGET 2023

Zones d'activités

Fonctionnement:

Recettes	2 141 354,24 €
	<i>Dont 1 469 017,24€ opération d'ordre</i>

Dépenses 2 141 354,24 €

Investissement:

Exc. Reporté	0,11 €
Recettes	1 469 017,13 €
Total	1 469 017,24 €

Dépenses	1 469 017,24 €
	<i>Dont 1 469 017,24€ opération d'ordre</i>

Budget Annexe Z.A.L. DE MENNEVILLE

C.A. 2022

Fonctionnement:

Recettes	90 000,00 €
Dépenses	90 000,00 €
	<i>Dont 87 702,78€ opération d'ordre</i>
Résultat 2022	0,00 €
Résultat 2021	0,00 €
Résultat global	0,00 €

Investissement:

Recettes	87 702,78 €
	<i>Dont 87 702,78€ opération d'ordre</i>
Dépenses	87 702,78 €
Résultat 2022	0,00 €
Résultat 2021	0,00 €
Résultat global	0,00 €

Budget Annexe Z.A.L. de SAMER

C.A. 2022

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	146 526,25 €
	<i>dont 139 389,52€ opération d'ordre</i>
Dépenses	156 497,94 €
	<i>dont 15 767,38€ opération d'ordre</i>
Déficit 2022	-9 971,69 €
Excédent 2021	9 971,69 €
↳ Résultat global	0,00 €

Investissement:

Recettes	139 389,52 €
	<i>dont 15 767,38€ opération d'ordre</i>
Dépenses	139 389,52 €
	<i>dont 139 389,52€ opération d'ordre</i>
Résultat 2022	0,00 €
Résultat 2021	0,00 €
↳ Résultat global	0,00 €

Fonctionnement:

Recettes	200 610,00 €
	<i>dont 200 000€ opération d'ordre</i>
Dépenses	200 610,00 €

Investissement:

Recettes	200 000,00 €
Dépenses	200 000,00 €
	<i>dont 200 000€ opération d'ordre</i>

Budget Annexe Batiment relais VMA

C.A. 2022

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	238 652,72 €	
	<i>dont 51 760€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	238 652,72 €	
	<i>dont 146 159€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2022		0,00 €
Résultat 2021		0,00 €
Résultat global		0,00 €

Investissement:

Recettes	146 159,00 €	
	<i>dont 146 159€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	146 159,00 €	
	<i>dont 51 760€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2022		0,00 €
Résultat 2021		0,00 €
Résultat global		0,00 €

R.A.R. :

Dépenses	2 000,00 €
----------	------------

Fonctionnement:

Recettes	316 305,00 €	
	<i>dont 51 760,00€ opération d'ordre</i>	
Autofinancement	66 667,00 €	
Dépenses	249 638,00 €	
Total	316 305,00 €	
	<i>dont 148 640€ opération d'ordre</i>	

Investissement:

Recettes	223 956,60 €	
	<i>dont 148 640€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	223 956,60 €	
	<i>dont 51 760,00€ opération d'ordre</i>	

Budget Annexe Maison du Cheval Boulonnais

C.A. 2022

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Recettes	447 455,63 €	
	<i>dont 174 948€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	447 455,63 €	
	<i>dont 327 076,66€ opération d'ordre</i>	
Résultat 2022		0,00 €
Résultat 2021		0,00 €
Résultat global		0,00 €

Investissement:

Recettes	328 076,66 €	
	<i>dont 327 076,66€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	383 984,84 €	
	<i>dont 174 948€ opération d'ordre</i>	
Déficit 2022		-55 908,18 €
Excédent 2021		74 182,73 €
Excédent global		18 274,55 €

R.A.R. :

Recettes	401 045,61 €
Dépenses	478 445,22 €

Fonctionnement:

Recettes	519 657,49 €	
	<i>dont 175 623€ opération d'ordre</i>	
Autofinancement	61 535,00 €	
Dépenses	458 122,49 €	
Total	519 657,49 €	
	<i>dont 332 642,49€ opération d'ordre</i>	

Investissement:

Exc. Reporté	18 274,55 €	
Recettes	1 443 948,36 €	
	<i>dont 332 642,49€ opération d'ordre</i>	
Total	1 462 222,91 €	
Dépenses	1 462 222,91 €	
	<i>dont 175 623€ opération d'ordre</i>	

Budget Annexe Réseau de Chaleur

C.A. 2022

Fonctionnement:

Recettes	127 448,34 €		
Dépenses	91 317,47 €		
		Excédent 2022	36 130,87 €
		Excédent 2021	4 102,06 €
		Excédent global	40 232,93 €

Investissement:

Recettes	644 755,20 €		
Dépenses	682 454,25 €		
		Déficit 2022	-37 699,05 €
		Excédent 2021	37 699,05 €
		Résultat global	0,00 €

R.A.R. :

Recettes	121 188,80 €
Dépenses	120 477,33 €

BUDGET 2023

Fonctionnement:

Exc. Reporté	40 232,93 €		
Recettes	160 316,00 €		
		<i>dont 32 316€ opération d'ordre</i>	
Total	200 548,93 €		
Dépenses	200 548,93 €		
		<i>dont 81 048€ opération d'ordre</i>	

Investissement:

Recettes	216 347,73 €		
		<i>dont 81 048€ opération d'ordre</i>	
Dépenses	216 347,73 €		
		<i>dont 32 316€ opération d'ordre</i>	

*M.Prudhomme : Merci pour cette présentation que vient de faire le premier Vice-Président. Y a-t-il des questions ?
Oui Monsieur Dufay...*

M.Dufay : La prise en charge des déficits des différents équipements coûte cher à la Communauté de Communes, s'agissant notamment de la Maison du Cheval, s'agissant du Village des Métiers d'Art, mais ça on le sait déjà depuis longtemps. Ce qu'on ne sait pas c'est quel est le déficit de fonctionnement de Naturéo parce qu'on a eu une année complète de fonctionnement et ce serait intéressant de le savoir.

M.Herduin : Juste avant de revenir sur Naturéo, je voulais revenir sur ce que vous avez, à juste titre dit qu'il y avait des déficits des différents équipements structurants. Je ne peux pas m'empêcher de vous répéter, Monsieur le maire de Belle-et-Houllefort, que lorsque nous avons changé le système de DSP sur le VMA, puisque la première DSP on était à 250 000 €, on a proposé de faire un changement de DSP en 2016 pour un coût de 150 000, donc on faisait économiser 100 000, ce jour-là vous avez voté contre. Je n'ai pas compris alors que vous vouliez faire des économies. Ceci étant, comme vous êtes le seul à être encore présent, comme vous avez fait ce vote, je voulais le rappeler parce que la dernière fois vous avez dit je

n'étais pas aux affaires à cette époque-là. Maintenant, nous avons encore fait des efforts, nous reprenons en régie, mes chers collègues, pour encore diminuer ce déficit, donc je crois qu'après je ne sais pas ce qu'on pourra encore faire... On essaie d'utiliser tous les leviers pour économiser.

Sur le déficit de Naturéo, j'ai annoncé un chiffre, et dans mon élan, j'avais même dit un peu plus. Le déficit de l'ancienne piscine, c'était 400 000 euros, celui à l'instant T à fin 2022 on est à 830 000 euros. Donc, il y a des explications : d'abord, les charges de personnel, une activité un peu plus importante, des changements de personnel assez profonds. On a eu des consommations électriques qui nous ont grévé notre budget, une consommation d'eau bien supérieure à ce qu'on pensait. Là maintenant nous sommes sur une dynamique en termes de recettes ; en 2022, nous avons 95 000 entrées, et là nous sommes sur une autre dynamique de 10 000 entrées par mois. Si, la tendance se confirme nous pourrions arriver à 120 000 entrées.

Un travail va être engagé sur tous ces sujets, que ce soit la Maison du Cheval, le VMA, afin d'optimiser au mieux tous les équipements.

M.Dufay : Juste une remarque que j'adresse à Monsieur Herduin : pour la deuxième fois ce soir il a parlé de « Reprise en régie » du VMA alors que les fois précédentes il avait dit qu'il n'avait jamais été en régie

M.Prudhomme : Non, il n'a jamais été en régie...

M.Dufay : Vous parlez de « reprise » en régie.

M.Herduin : On le prend en régie. Il y a eu deux DSP de six ans, une à 250 000€, une à 150 000€, et là on le reprend ...on prend la gestion en régie. Vous aviez déjà posé la question au débat d'orientation, Monsieur le Président vous avait dit qu'il n'avait jamais été en régie.

M.Dufay : Entendre deux fois ce soir reprise en régie...

M.Herduin : C'est peut être une erreur de langage alors...

M.Prudhomme : D'autres remarques ? Oui Monsieur Goudalle...

M.Goudalle : Monsieur le Vice-Président aux finances a rappelé que j'avais indiqué que la capacité de désendettement en années de la CCDS était de 30 ans, moi je ne fais que reprendre les documents qu'on nous donne en commission des finances. Je l'invite à reprendre tous les tableaux et les différents scénarii qu'il nous a présentés en commission en octobre et c'était de 20 à 30 ans selon les années, selon les scénarii. Donc j'invite votre premier Vice-Président, Monsieur le Président à préciser cette chose, car on pourrait croire que, soit je dis n'importe quoi, ce qui peut m'arriver, soit je ne suis pas bien, ce qui peut m'arriver aussi, du verbe suivre, je précise, pas « n'être pas bien ».

Par contre, j'avais demandé le déficit de Naturéo, vous aviez annoncé 900 000 euros et là vous annoncez 800...alors là vous êtes pris en flagrant délit, Monsieur le premier Vice-Président d'annoncer des chiffres différents.

M.Herduin : J'avais dit, de mémoire, là on est à 830 000€. La différence c'est parce que là-dedans, il faut comparer ce qui est comparable. Par rapport au déficit, il n'y avait pas d'emprunt, la différence c'est le remboursement d'emprunt. Je maintiens que nous sommes à 830 000 pour la première année.

M.Goudalle : Mais vous maintenez aussi que vous aviez dit 900 000 en commission des finances ?

M. Herduin : Mais je vous avais dit quoi...ne prenez pas mon chiffre à 100% pour vrai.

M.Goudalle : Ah je ne prends surtout pas à 100% ce que vous dites pour vrai.

M.Herduin : Ça me fait plaisir !

M.Goudalle : Je regarde la liste des subventions, je vois une nouvelle association « association sortir en pays de Desvres Samer », subvention de 20 000 euros, ce qui n'est pas rien. Peut-on savoir quand cette association a été créée, Monsieur le Président, qui la préside et quel est son but ?

M.Prudhomme : Monsieur Louvet va vous répondre.

M.Louvet : En fait, cette association est censée répondre à la promotion sur le territoire de tout ce qui est animation et développement de tout ce qui est culture, ce que vous demandez depuis plusieurs années. Ce qui se passe au niveau du maillage du territoire c'est que l'on voudrait aider au maximum les communes qui n'ont pas la chance ou la possibilité de mettre en place des activités pour des problèmes de taille de salles, ou autres, et travailler sur ce sujet. D'où la création de cette association. Je suis d'accord pour prendre la présidence de cette association qui n'a lieu d'être que si vous votez la subvention ce soir. Un travail de fond sera fait à partir de demain pour envoyer à chaque commune du territoire l'objet exact de cette association, le statut, tous les statuts des associations, puisque c'est quelque chose de très clair. C'est vraiment quelque chose qui est fait pour la promotion du territoire et pour répondre à des problématiques ou à des demandes que vous souhaitez développer. Cela peut être des concerts, des festivals, de la magie, des spectacles pour enfants... c'est quelque chose d'intergénérationnel tout en sachant, et c'est là où il y a une ligne rouge que je ne souhaite pas franchir, c'est l'ingérence dans les communes. Le but du jeu est de vous amener des choses différentes de ce que vous savez déjà faire ; ça n'est pas de vous apprendre à faire des festivités, dans vos communes respectives vous en avez. C'est de vous apporter des solutions à des moments où vous en avez besoin et de vous amener mon « savoir-faire » sans être prétentieux. J'espère avoir répondu à votre question.

M.Goudalle: Je suppose, Monsieur le Président, que vous avez vérifié qu'il n'y avait pas de problème d'incompatibilité entre les fonctions de Vice-Président de Monsieur Louvet et de président de cette association ?

M.Louvet : Je sais qu'en tant qu'adjoint aux fêtes et Président du comité des fêtes, c'est quelque chose qui a déjà été soulevé et que vous pouvez d'ailleurs retrouver dans toutes vos collectivités. Je me suis engagé et je ne revendique absolument pas la présidence pour des questions de notoriété, j'ai tout ce qu'il me faut, tout va bien. Si on me propose de la prendre et que légalement j'y suis autorisé, je la prendrai avec grand plaisir. Si ça n'est pas le cas, je la laisserai et ça ne me pose aucun problème. Toutefois, j'avais étudié à l'époque une question qui avait été posée à l'assemblée nationale, par un député, et avait été répondu à cette époque-là justement, que les gens qui ont envie de s'investir, et envie d'avoir du bénévolat, parce que là je propose un service supplémentaire, c'est toujours les mêmes en fait, que ce soit dans vos collectivités, dans toutes les mairies de France. Vous retrouvez toujours les mêmes personnes qui veulent s'investir dans les associations. Il ne s'agissait pas de créer une « suprasociation », je suppose que dans vos communes, vous retrouvez les mêmes personnes qui s'investissent dans la vie communale, ce sont les mêmes qui vont s'investir dans la vie associative. En effet, c'est en vérification juridique, je n'ai pas envie d'aller en prison.

M.Prudhomme : D'autres remarques ? Je vous remercie.

Il est proposé d'approuver ces différents comptes et budgets.

- Compte de gestion 2022

Approuvé à l'unanimité

- Compte administratif 2022

Monsieur le Président s'étant absenté, la présidence est laissée à Monsieur Herduin.

Approuvé à l'unanimité

- Budget primitif 2023

Adopté à l'unanimité

7. Budget annexe du Village des Métiers d'Art : prise en charge du déficit (rapporteur : Aimé Herduin)

Ces dispositions ont un caractère purement réglementaire et doivent faire l'objet d'une délibération annuelle spécifique (contrairement aux autres prises en charge des déficits des budgets annexes).

La gestion du Village des Métiers d'Art a fait l'objet d'un contrat de Délégation de Service Public passé avec la société Interfaces jusqu'au 31 août 2022. Lors du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021, un premier avenant a prolongé la DSP d'une durée de 4 mois. Lors du conseil du 20 octobre 2022, un deuxième avenant prolonge la DSP jusqu'au 31 janvier 2023. Aussi, lorsqu'un déficit d'exploitation apparaît sur un budget SPIC, la réglementation en vigueur ne prévoit pas un apurement du budget annexe par le budget principal sauf dans 3 cas :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- les exigences de fonctionnement du SPIC exigent des investissements non finançables sans augmentation excessive des tarifs.
- lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Il conviendra donc de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe du VMA soit une inscription budgétaire en dépenses de l'article 73641 du budget principal et une recette du même montant au chapitre 74 du budget annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la subvention du budget principal vers le BA du VMA.

Approuvé à l'unanimité

8. Vote des subventions et participations (rapporteur : Aimé Herduin)

Les subventions et participations font l'objet de l'état joint et doivent être soumises au vote de l'assemblée.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les différentes subventions et participations et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

Document en annexe

Approuvé par 50 voix pour et une abstention (Alain LOUVET)

9. Modification des tarifs de Naturéo (rapporteur : Ludovic Dutriaux)

Vu la délibération n°54-2022-12-07 modifiant la grille tarifaire de Naturéo, avec entre-autre l'accès à tous les espaces (aquatique, bien-être, fitness) selon la formule souhaitée par chaque usager (entrée unitaire, cartes, abonnements...),

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'étendre cette stratégie aux comités d'entreprises selon le tableau ci-dessous :

50 entrées piscine	200€
50 entrées piscine tarif réduit (+65 ans, -18ans, étudiants, personnes en situation de handicap titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par la MDPH)	160€
25 entrées bien être+piscine ou bien être +fitness ou piscine+fitness	250€
25 entrées bien être/piscine/fitness	300€
25 entrées bien être ou fitness	150€

- d'apporter une correction sur le tarif des cartes de 25 séances activité :

Activité(s)	Séance activité	10€	12€
		Carte de 10 séances activité	80€
	Carte de 25 séances activité	190€ (au lieu de 200€)	228€ (au lieu de 240€)
	Cours de natation année sco.		260€
	Cours de natation trimestre sco.		100€
	Stage de natation 10 séances (deux semaines)		100€
	Stage de natation 9 séances (deux semaines)		90€

Approuvé à l'unanimité

10. Modification des tarifs de l'Office de Tourisme (rapporteur : Alain Louvet)

Vu la délibération B03-2017-01 fixant les tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme,

Vu la délibération B23-2020-06 modifiant les tarifs de l'Office de Tourisme,

Vu la délibération B32-2021-06-24 modifiant les tarifs de l'Office de Tourisme,

Vu la délibération B29-2022-06-23 proposant la vente de nouveaux produits,

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs en annexe.

Document en annexe

Approuvé à l'unanimité

11. Tarifs autopartage et électromobilité (rapporteur : Vincent Lacheré)

Vu la délibération en date du 18 mars 2021 qui acte la décision de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de prendre la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes de Desvres-Samer la compétence mobilité,

Vu la délibération en date du 23 juin 2022 définissant les tarifs proposés pour l'autopartage et l'électromobilité,

Considérant l'ouverture au public depuis le 1^{er} janvier 2023,

Il est proposé au conseil communautaire :

- Le point suivant :

Par délégation du Conseil le Président de la Communauté de Communes de Desvres Samer aura la faculté de mettre en œuvre des opérations promotionnelles tendant à réduire les tarifs unitaires à des périodes strictement délimitées.

- D'adopter l'ensemble de ces modifications et de signer les documents y afférents.

Approuvé à l'unanimité

12. Modification des tarifs des bâtiments relais et du VMAD (rapporteur : Christophe Douchain)

Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 26 novembre 2009 relative au montant des loyers pour les bureaux et ateliers des bâtiments relais,

Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 24 février 2022 approuvant la nouvelle tarification des bureaux et ateliers des bâtiments relais,

Il est proposé au conseil communautaire d'harmoniser les tarifs de location VMAD, bâtiments relais et immobilier d'entreprises comme suit :

- Maintien des tarifs actuels des ateliers de la pépinière d'entreprises.
- Un tarif progressif chaque année au lieu du semestre sur trois ans selon l'âge de l'entreprise pour :
 - Les bureaux (étage du VMAD et de la structure mixte, bâtiment relais, dont « commerces »)
 - Les ateliers (pour Longfossé, si disponible, obligation de louer le bureau contigu au même tarif que l'atelier).

Les tarifs sont HT par mois et charges comprises, sauf télécom et, pour les ateliers, l'électricité.

Bureaux	Entreprises de moins de 5 ans	Entreprises de plus de 5 ans
Année 1	5€/m ²	8€/m ²
Année 2	9€/m ²	13€/m ²
Année 3	14€/m ²	18€/m ²

Ateliers	Entreprises de moins de 5 ans	Entreprises de plus de 5 ans
Année 1	4€/m ²	6€/m ²
Année 2	5€/m ²	7€/m ²
Année 3	6€/m ²	8€/m ²

Une caution d'un montant de 2 mois des loyers les plus élevés et de 30 € par clef remise.

Approuvé à l'unanimité

13. Candidature pour la programmation Leader 2023/2027 (rapporteur : Mr le Président)

Le dossier déposé en 2022 a reçu un avis défavorable au niveau de la Région sur la forme. Les équipes ont fait un très bon travail. Toutefois, elles sont parties des objectifs de la Région pour écrire le projet et ne sont pas parties du diagnostic du territoire.

Les trois EPCI ont travaillé ensemble pour répondre à cette demande et ainsi déposer un nouveau dossier.

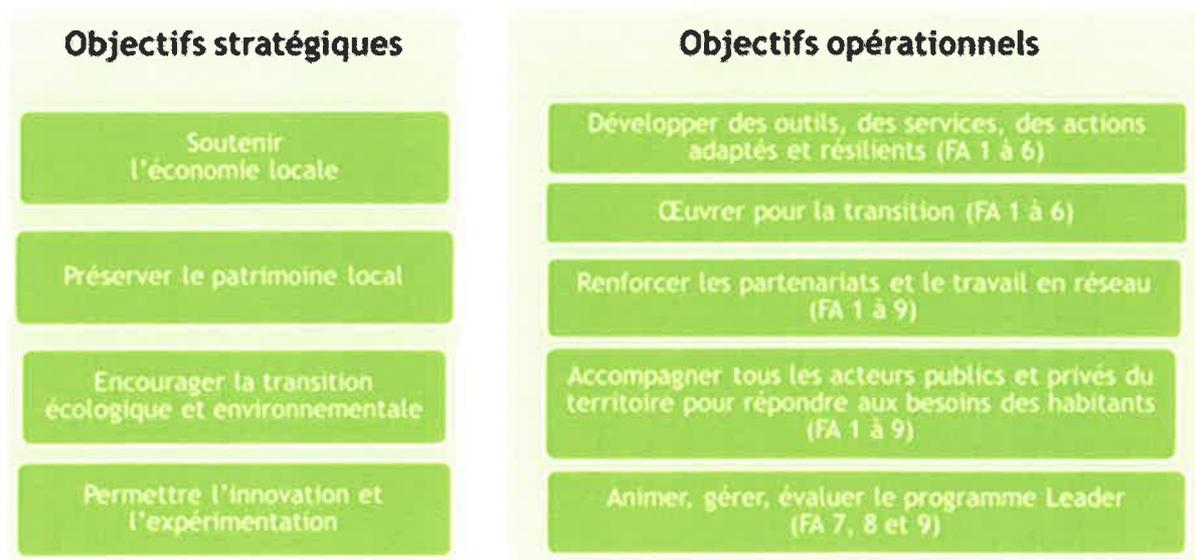
Dans le cadre de la programmation Leader 2023-2027, la Région Hauts de France a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires.

Un premier dossier a été déposé en 2022. Celui-ci a reçu un avis défavorable, avec une possibilité de redéposer un dossier de candidature retravaillé avant le 30 avril 2023.

Vu la réunion du comité de programmation Leader du Gal du Pays Boulonnais en date du 27 mars 2023,

Considérant les éléments suivants retenus lors de cette réunion pour structurer la candidature du Pays Boulonnais :

- Une Stratégie Locale de Développement : « Développer l'économie locale pour un Boulonnais attractif, durable et solidaire »,
- Des enjeux :
 - S'adapter à l'évolution de la société et de ses attentes,
 - Accompagner le développement de l'économie présenteielle,
 - Valoriser, préserver et reconquérir nos patrimoines bâtis et naturels.
- Des objectifs :



- Une traduction en 9 fiches actions :
 1. Maintenir, renforcer et créer des activités économiques (dont les services de proximité),
 2. Contribuer à une alimentation durable et au développement des circuits courts,
 3. Développer un tourisme durable et rural,
 4. Améliorer l'accessibilité aux pôles de services et de loisirs,
 5. Accompagner l'évolution du bâti face aux transitions,

- 6. Reconquérir la biodiversité dans les villages et centres-bourgs,
- 7. Animation du programme,
- 8. Evaluation,
- 9. Coopération.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les éléments ci-dessus et d'autoriser le Président à déposer la candidature LEADER pour la programmation 2023/2027.

Approuvé à l'unanimité

14. Convention cadre de partenariat au service développement territorial de l'artisanat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (rapporteur : Christophe Douchain)

Vu la délibération n°56-2022-12-07 du conseil communautaire du 07 décembre 2022 approuvant la reprise en régie directe du Village des Métiers d'Art à compter du 1^{er} février 2023,

Considérant l'importance d'un partenariat entre la CCDS et la CMA pour accompagner le développement économique du territoire,

Considérant la technicité du CMA dans le secteur des métiers de l'artisanat,

Document en annexe

M.Douchain : Nous avons travaillé avec la CMA pour le passage en régie, nous avons été très satisfaits de leur travail. Une convention peut être passée avec la CMA pour être aux côtés de la CCDS et des artisans afin de créer cette nouvelle dynamique après la reprise en régie, également promouvoir l'offre de service sur l'ensemble du territoire. La CMA, je parle sous le contrôle de Jean-Luc Marcotte, se propose de faire un suivi semestriel avec la définition d'indicateurs, pour suivre l'évolution de ces artisans et leur implantation, notamment après la pépinière d'entreprises. La CMA assurera aussi une permanence un à deux jours par semaine pour accueillir tous les artisans du territoire, les créateurs, les porteurs de projet, sur l'ensemble du territoire et pas seulement au VMA. La CMA accompagnera aussi un agent de la CCDS pour le suivi à mettre en place quotidiennement de cette pépinière. L'objectif affiché c'est véritablement que les artisans puissent s'installer sur le territoire à condition, bien sûr, de pouvoir leur trouver des locaux, et c'est un accompagnement qui pourrait être pris en charge par la Région en participation avec la CCDS. L'objectif est aussi de développer de nouvelles offres commerciales à destination de ces entreprises et du public. Il y aura aussi la création d'un comité de pilotage avec président, vice-président...

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention-cadre de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et tous les documents y afférents.

Approuvé par 50 voix pour et une abstention (Jean-Luc MARCOTTE)

15. Modification des statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités (rapporteur : Vincent Lacheré)

Vu la Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 qui autorise la création de syndicat mixte pour les autorités organisatrices de Transports afin de mieux coordonner leurs actions,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité,

Vu la délibération N° 12-2021-03-18 en date du 18 mars 2021 qui acte la décision de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de prendre la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes de Desvres-Samer la compétence mobilité,

Vu la délibération en date du 24 février 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes de Desvres-Samer au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité,

Les statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité ont été modifiés et adoptés le 30 janvier 2023. Cette modification a pour objet l'adhésion de 3 nouvelles AOM.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la révision des statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité.

Document en annexe

Approuvé à l'unanimité

16. Motion contre la mise en place d'un « facteur guichetier » et la modification des horaires à la poste de Samer (rapporteur : Mr le Président)

Dans le cadre du contrat de présence postale territoriale 2020/2022, il avait été décidé de fermer le lundi le bureau de poste de Desvres et le mercredi celui de Samer. Les maires de Desvres et de Samer avaient émis lors de leur conseil municipal, un avis défavorable à la proposition de réduction de temps d'ouverture au public et une motion avait été déposée en 2021 par le Conseil Communautaire contre ces fermetures.

Aujourd'hui, la Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais a décidé de modifier les horaires d'ouverture de la poste de Samer. Ainsi, les horaires d'ouverture seraient les suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h. De plus, elle souhaite passer le bureau de poste en « facteur guichetier » qui ne remplirait pas les mêmes tâches que l'agent d'accueil actuel.

Le 06 mars, le conseil municipal de la commune de Samer a décidé :

- de refuser les nouveaux horaires d'ouverture
- de proposer une ouverture du lundi au samedi de 8h à 13h
- de s'opposer à la mise en place d'un « facteur guichetier » et de maintenir le poste de l'agent actuel.

Monsieur le Président de la CCDS souhaite apporter son soutien contre la suppression même partielle du service public.

L'accès au service public a une très grande importance pour les habitants de notre territoire et nos communes. Alors, quand j'apprends la baisse du nombre d'heures d'ouverture du bureau de poste de Samer, je ne suis pas d'accord !

Il s'agit d'une fermeture programmée d'un bureau de poste... sans rien dire, on baisse le nombre d'heures d'ouverture, puis la fréquentation diminue et face à ces nouveaux chiffres, on ferme le service.

Aussi, je propose une motion contre la réduction du nombre d'heures d'ouverture et la transformation du poste en « facteur guichetier ».

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette motion.

M.Maes : Monsieur le Président, je me félicite de la mise en place d'une telle motion, et pour reprendre les propos de Monsieur Sergent, sur la solidarité, vous savez qu'à Colembert, nous avons une agence postale communale et je me souviens vous avoir interpellé, parce que la Poste a agi de la même manière qu'elle agit pour Samer. L'écho n'a peut-être pas été celui que Christophe a su faire passer, j'en suis désolé, mais enfin, c'est un fait, je suis tout à fait pour et je souhaiterais que la solidarité s'applique pour ce sujet comme pour d'autres.

M.Prudhomme : Je vais vous répondre. Dire qu'on n'a pas défendu le dossier, en tant que conseiller départemental à l'époque, vous vous souvenez que j'étais présent avec le Président du Département.

M.Maes : Oui Monsieur le Président, vous étiez présent le samedi, alors que les débats avaient duré depuis plusieurs semaines, il y avait des réunions régulières, les renseignements généraux au quotidien à Colembert, enfin bref...vous êtes venu le samedi, c'est entendu mais sur les autres fois je n'ai pas mémoire de vous avoir vu. Mais il est vrai que le samedi matin, avec un papier distribué dans toutes les boîtes aux lettres, nous avions cent personnes qui étaient présentes devant le bureau de poste. On ne peut que regretter cette perte du service public, mais il est peut-être temps que nous élus, nous montions contre la perte de tous ces services payés par nos impôts et apportés à la population.

M.Prudhomme : C'est bien ce que je propose. Mes chers collègues nous arrivons au terme du Conseil Communautaire, je vous annonce la date du prochain, prévu le 22 juin.

M.Labasque : Monsieur le Président, s'il vous plaît...je voulais savoir c'est quoi ce facteur guichetier ? Est-ce qu'on s'est renseigné là-dessus ? C'est un humain, c'est un robot ?

M.Douchain : On a rencontré les responsables de la Poste à plusieurs, avec Luc notamment, qui est là ce soir. Eux nous proposent une réduction des horaires, à voir avec nous, bien évidemment et le passage à un facteur guichetier. Alors, le facteur guichetier, c'est quelqu'un qui est là, par exemple, le matin au bureau de poste, et après il est polyvalent, pluri compétent, il peut aller ailleurs. L'après-midi il peut se retrouver à Marquise, à Outreau, à Boulogne, à Desvres...c'est quelqu'un qui est malléable.

M.Labasque : Donc, si j'ai bien compris, ce ne sera pas toujours la même personne ?

M.Douchain : C'est quelqu'un qui peut être toujours à la même place, mais qui peut évoluer sur la journée.

M.Labasque : Je vois qu'on a oublié le facteur humain.

M.Douchain : On l'a mis en avant, bien évidemment, on défend notre postière, qui est, forcément, très inquiète.

M.Van Roekeghem : Pour rajouter à ce qu'a dit Christophe, le facteur guichetier, à priori, serait une personne titulaire de son poste au moins pour le matin. Mais comme l'a bien dit Christophe, l'après-midi, elle peut se retrouver à faire une tournée, à aller dans un carré pro, quelque chose comme ça. Plus que ça, c'est le fait de franchir une étape qui peut mener à terme à une agence postale communale, à des relais chez les commerçants, qui, à mon sens, est le système privilégié par la Poste, qu'il convient de rappeler, est une société anonyme et qui se comporte comme telle ; mais qui perçoit aussi des dotations en fonction de postes qu'elle arrive à transformer par rapport à ses points de contact. Mais dans ses points de contact, tous ces systèmes dont on vous a parlé, facteur guichetier, agence postale communale, relais chez les commerçants sont comptés.

M.Prudhomme : Merci pour toutes ces précisions. Donc, avant de partager le verre, vous n'oubliez pas de signer le budget, s'il vous plaît.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la motion contre la mise en place d'un « facteur guichetier »

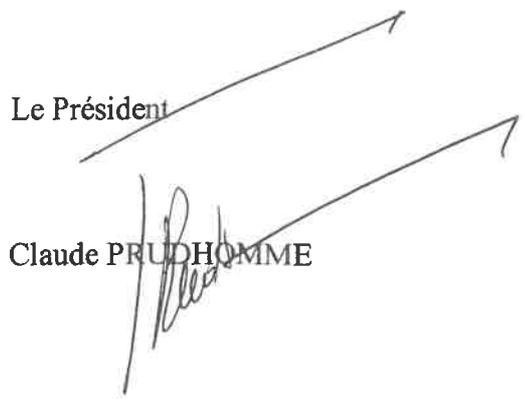
Fin de la séance à 22h15

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Président



Claude PRUDHOMME